

Nom Prénom

Adresse

Commanditaire

Adresse

N° Sécurité Sociale

NOTE DE DROITS D'AUTEUR N°

Objet :

Lecture publique d'extraits de mon livre "xx" publié chez "yy"

Lieu/ Date

Rémunération forfaitaire brute de l'auteur : 286,76 €

Cotisations sociales (précompte)

Vieillesse plafonnée (6,15%) 17,64 €

CSG (9,2 % de 98,25 % du montant brut) 25,92 €

CRDS (0,5 % de 98,25 % du montant brut) 1,41 €

Formation professionnelle (0,35 %) 1,00 €

Total cotisations sociales 45,97 €

Précompte à verser à l'URSSAF 45,97 €

Montant net à régler à l'auteur 240,79 €

Cotisation 1 % de la rémunération brute au titre de la contribution diffuseur 2,87 €

Formation professionnelle (0,10 %) 0,29 €

Coût total pour le diffuseur 289,91 €

Règlement à réception

Le paiement de la contribution diffuseur et la déclaration des droits d'auteur s'effectuent sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr

T.V.A. non applicable, Art. 293B du Code Général des Impôts (Si DA < 44500 en 2022 et < 54700 en 2023)

Fait à

Le